

# Compte-rendu de la réunion de contact du 17 novembre 2015

## Présents :

**Mmes :** Blommaert (Ciré), Bonamini (VwV), Corvers (JRS-B), Daem (BCHV), D'Hoop (IOM), De Ryckere (UNHCR), Janssen (CAW Brussel - Foyer), Knikman (CAW Antwerpen), Machiels (Fedasil), Reulens (Agentschap I&I), van der Haert (CBAR), Van Liedekerke (OE), Vanhees (Medimmigrant), Vinois (Caritas).

**Messrs :** Buyck (Rode Kruis Vlaanderen), Claus (OE), Dermaux (CGRA), Georis (Service Tutelles), Jacobs (CCE), Verhoost (APD), Wissing (CBAR).

## Ouverture de la réunion et approbation du compte-rendu de la réunion de contact du 15 octobre 2015

1. Madame van der Haert ouvre la réunion à 9h45.
2. Le compte rendu de la réunion du 20 octobre est approuvé sans autres commentaires.
3. Madame van der Haert donne lecture de la communication du Conseil d'administration du CBAR :

*« En raison de l'arrêt définitif des financements du CBAR après le 31 décembre 2015, et de l'absence de perspective d'un nouveau financement structurel pour 2016, le CBAR se trouve dans l'impossibilité d'assurer le traitement de nouveaux dossiers ou d'assumer ses services de conseil. Le Conseil d'administration du CBAR a donc pris la décision de ne plus accepter de nouveaux dossiers et de terminer les dossiers en suspens de manière qualitative. Tous*

*Verslag van de contactvergadering van 17 november 2015  
De contactvergaderingen worden georganiseerd met de steun van Fedasil*

les clients seront contactés au cours des prochaines semaines. Le CBAR demande de la compréhension pour une situation dictée par des facteurs externes et l'absence d'engagements financiers. Il est toutefois regrettable que cette situation porte préjudice à l'aide juridique que le CBAR accorde depuis des années aux demandeurs d'asile, réfugiés reconnus et aux bénéficiaires de la protection subsidiaire. Le CBAR ne peut que le déplorer.»

Madame van der Haert ajoute que de ce fait, il n'y aura qu'un **compte-rendu concis** de la réunion de contact.

### Communications de l'Office des étrangers (Monsieur Claus)

4. Monsieur Claus donne les **chiffres du mois d'octobre 2015** :

#### **Demandes d'asile**

WTC	4698
Centres	79
Frontière	33
<b>Total</b>	<b>4810</b>
Nombre de jours ouvrés	22
Demandes par jour ouvré (WTC)	213,55
Mois précédent	246,00
Jours ouvrés mois précédent	22
Différence par jour ouvré	-32,45
Chiffres absolus mois précédent	5512
Différence mois précédent	-702
Chiffres absolus même mois année précédente	1693
Différence même mois année précédente	3117

<b>Top 10 nationalités</b>	nombre	mois précédent	Différence mois précédent
1 Syrie	1497	1507	-10
2 Afghanistan 2	1177	523	654
3 Irak	748	2207	-1459
4 Somalie	169	175	-6
5 Indéterminé	118	141	-23

*Verslag van de contactvergadering van 17 november 2015  
De contactvergaderingen worden georganiseerd met de steun van Fedasil*

6 Iran	85	54	31
7 Albanie	83	59	24
8 RD du Congo	82	72	10
9 Guinée	75	52	23
10 Russie	70	76	-6

**Top en centres** Nombre

1 Maroc	17
2 Pakistan	11
3 RD du Congo	10

**Top à la frontière** Nombre

1 Cameroun	5
------------	---

Décisions	WTC	Centres	Frontières	Total
Transferts CGRA	2654	57	29	2740
25/26quater	122	0	1	123
Sans objet	77	7	0	84
<b>Total</b>	<b>2853</b>	<b>64</b>	<b>30</b>	<b>2947</b>

Demandes multiples	Nombre	mois précédent	Différence mois précédent
Total	<b>372</b>	346	26
2 <sup>e</sup> DA	207		
3 <sup>e</sup> DA	90		
4 <sup>e</sup> et plus	75		

**Top 5 nationalités demandes multiples** Nombre

1 Afghanistan	63
2 Russie	38
3 Chine	31
4 Irak	19
5 Guinée	18

**Mises en détention**

	Nombre
74/6 §1bis (39bis) - sur le fond CGRA	0
51/5 §1 (39ter) - examen Dublin	21
Dublin - exécution transfert	61

*Verslag van de contactvergadering van 17 november 2015  
De contactvergaderingen worden georganiseerd met de steun van Fedasil*



<b>Top pays de destination</b>	Nombre
1 Italie	21
2 Allemagne	11
3 France	10

<b>Détention en maisons retour</b>	Nombre
Couples	0
Parents célibataires	0
Enfants	0

<b>MENA</b>	Nombre	M	F
	<b>563</b>	522	41
tranche d'âge			
0-13	68		
14-15	212		
16-17	283		

<b>Top nationalités MENA</b>	Nombre
1 Afghanistan	355
2 Syrie	112
3 Irak	26
4 Guinée	12

5. Il n'y a pas eu de questions spécifiques envoyées à l'avance. Les sujets ci-après ont été abordés :

6. Application Règlement **Dublin** : monsieur Claus signale que le Règlement Dublin III est appliqué sans plus. Monsieur Jacobs confirme que le CCE ne suspend pas systématiquement tous les transferts vers la Hongrie, mais quand même un grand nombre. Les transferts vers l'Italie sont suspendus pour les cas vulnérables.

7. Décisions **sans objet** : monsieur Claus précise que les décisions sans objet sont la plupart du temps dues au fait du no-show de la personne convoquée, alors que l'annexe 26 le mentionne. Normalement, la convocation a lieu endéans le mois et il n'y a pas de risque de mise en détention. Madame Vinois signale que bon nombre d'assistants sociaux des nouvelles initiatives d'accueil ne sont pas au courant et qu'il est aussi très difficile de se rendre sur place.

*Verslag van de contactvergadering van 17 november 2015  
De contactvergaderingen worden georganiseerd met de steun van Fedasil*



8. **Arriéré des inscriptions** : monsieur Claus affirme qu'actuellement, tout le monde est plus ou moins enregistré endéans les quinze jours, soit 10 jours ouvrés. Le problème de la salle d'attente est résolu grâce à l'utilisation de zones complémentaires et du WTCIII. La question du pré-accueil n'est pas de la compétence de l'OE, ni de Fedasil, mais est organisé par la Croix-Rouge et het Rode Kruis (chacun 500 places). Il n'y a en effet plus de solution tampon.

9. **Inscriptions** au Registre des étrangers : un certain nombre de personnes bénéficiant d'un statut de protection après l'arrivée de leurs familles ont été radiées par erreur du Registre des étrangers et enregistrés au Registre d'attente. Monsieur Claus dit qu'il faut prendre contact avec le service Administration & Enregistrement ou avec lui-même, pour en obtenir la rectification.

10. **Lettre du Secrétaire d'Etat** aux demandeurs d'asile : tous les demandeurs d'asile - sans distinction fondée sur la nationalité - ont reçu au moment de leur enregistrement, une nouvelle lettre de l'OE. Cette lettre suscite l'indignation générale des personnes présentes à la réunion de Contact en outre en raison, d'une part, d'erreurs factuelles – la modification de loi qui restreint en temps le droit de séjour des réfugiés n'a pas encore été examinée par le Parlement et les 'financial allowances' sont bien toujours accordées – et, d'autre part, du fait que le non-respect de l'Etat belge de ces obligations légales européennes serve d'arme de dissuasion. Ceci est en contradiction avec le droit d'asile/ d'accès à l'asile, les éléments cités n'ont aucune pertinence lors de l'examen d'une demande d'asile, et cela complique le travail des assistants sociaux. Monsieur Dermaux précise toutefois que le CGRA n'est d'aucune manière impliqué dans cette situation.

11. **Projet pilote procédure accélérée Syriens** : Dans le cadre de dossiers qui ne sont pas des cas Dublin, les cinq agents de protections du CGRA, détachés à l'OE, traitent environ 15 dossiers par jour en vue d'un transfert accéléré au CGRA et d'une décision (positive) de ce dernier. L'évaluation de cette procédure par le CGRA est en cours et on pense à développer.

### Communications du CGRA (Monsieur Dermaux)

12. Monsieur Dermaux explique les **chiffres** du mois d'octobre que l'on peut retrouver sur le site du CGRA<sup>1</sup> : 1.609 décisions au total, dont 1.342 décisions sur le fonds (657 reconnaissances du statut de réfugié et 137 attribution de protection subsidiaire), d'une part et d'autre part, 247 décisions dans le traitement des demandes d'asile multiples (95 décisions de prise en considération).

---

<sup>1</sup> <http://www.cgvs.be/nl/cijfers>

13. Les 5 principaux pays d'origine de ces réfugiés reconnus en 2015 (jusqu'à octobre compris) sont :

Pays d'origine	Reconnaissances	%
1 Syrie	1.777	92,1%
2 Indéterminé	499	81,5%
3 Erythrée	438	93,2%
4 Irak	392	47,4%
5 Afghanistan	361	41,0%

14. Les principaux pays d'origine des bénéficiaires de **protection subsidiaire** en 2015, sont :

Pays d'origine	Attributions	%
1 Afghanistan	335	38,1%
2 Irak	255	30,8%
3 Somalie	227	48,5%
4 Syrie	100	5,2%
5 El Salvador	32	82,1%

15. Il n'y a pas eu de questions spécifiques envoyées d'avance. Les sujets ci-après ont été abordés :

16. **Crise de l'asile** en Europe : monsieur Dermaux fait part de ses préoccupations concernant le système d'asile. Plusieurs pays éprouvent de sérieux problèmes à gérer la forte augmentation de demandes : pas seulement l'Allemagne, mais aussi la Finlande, l'Autriche, la Suède – où il y a eu pour le seul mois d'octobre, 24.000 demandes d'asile et un afflux de 9.300 MENA afghans.

17. **Parlement** : le 1<sup>e</sup> octobre 2015, le Commissaire général a été entendu à la Chambre par la Commission de l'Intérieur. Vous trouverez le compte-rendu de cette audition via le lien suivant : [http://www.lachambre.be/doc/flwb/pdf/54/1413/54k1413001.pdf#search="1413"](http://www.lachambre.be/doc/flwb/pdf/54/1413/54k1413001.pdf#search=). Suivra encore une audition au Sénat concernant l'apatridie.

18. **Personnel** : Dans le cadre de l'augmentation du nombre de demandes d'asile, le CGRA a pu recruter 120 nouveaux collaborateurs (105 officiers de protection et 15 assistants administratifs). 33 sont arrivés en octobre, 34 en novembre. D'autres doivent encore arriver en décembre et en janvier. Ils seront opérationnels après une période de formation de 3 à 4 semaines.

*Verslag van de contactvergadering van 17 november 2015  
De contactvergaderingen worden georganiseerd met de steun van Fedasil*



19. **MENA afghans** : monsieur Dermaux annonce la décision prise par le commissaire-général de mettre sur pied une action spéciale concernant les MENA afghans. Dans le but d'avoir une vue plus claire de leur situation, le CGRA enverra dorénavant préalablement à l'organisation d'une audition, une lettre aux MENA afghans pour leur demander de fournir des informations précises au sujet de leurs parents, de leur lieu de résidence actuel et durant les années précédentes. Il leur sera également demandé de fournir des copies des éventuels éléments de preuve, passeports et documents d'identité. Tant que ces informations ne seront pas transmises, le dossier ne sera pas traité. Cette mesure s'applique en première instance aux MENA originaires d'Afghanistan et pourra par la suite s'appliquer aux MENA d'autres pays. Voir : <http://www.cgra.be/fr/actualite/gel-temporaire-des-decisions-pour-les-mineurs-originares-dafghanistan>

20. **Réinstallation** : la procédure de sélection pour la réinstallation de 300 personnes vient de se terminer. La sélection des 250 personnes restantes du quota de réinstallation de 2015 pourrait se faire sur base de dossiers, précise monsieur Claus. Madame Bonamini se demande s'il est bien réaliste de penser qu'en plus du quota de l'année 2016, soit 550 personnes, on pourrait y ajouter les 250 réinstallations de 2015. Voir : <http://www.cgra.be/fr/actualite/reinstallation-de-300-refugies-en-belgique-en-2015>

21. **Politique à l'égard de Bagdad** : madame Vinois se réfère au taux élevé de protection accordé aux Iraquiens en Allemagne (97,3% statuts de réfugiés, le reste protection subsidiaire ou statut national ; 12 mille décisions pour 19 mille dossiers). Elle se demande pourquoi le CGRA, pour une situation similaire, n'accorde plus de protection subsidiaire. Monsieur Dermaux se réfère aux taux de protection des autres pays membres de l'UE qui pour certains d'entre-eux sont nettement moins élevés, comme aux Pays-Bas et en Suède (autour de 35% chacun), et à la moyenne communautaire (UE) de 79% de statut de réfugié et 7% de protection subsidiaire, équivalent à la moyenne en Belgique. Monsieur Wissing ajoute qu'il est étrange que le retour, d'abord promu par les autorités, soit ensuite utilisé comme argument pour refuser la protection à Bagdad. Monsieur Dermaux souligne que pour ce qui concerne Bagdad et ses environs, le CGRA a réévalué la situation et estime qu'il n'existe pas de risque réel d'atteintes graves dans le chef de chaque personne originaire de cette région. Toute évaluation se fait au cas-par-cas et, tenant compte de la situation individuelle du demandeur d'asile, si une protection s'avère nécessaire, celle-ci lui sera accordée.

22. Concernant le traitement par le CGRA des demandes d'asile introduites par des ressortissants albanais, Monsieur Dermaux a déjà précisé qu'en cas de refus, c'est bien une décision au fond qui est prise (et donc pas une décision de refus de prise en considération). La pratique du CGRA n'a donc pas évolué à ce sujet depuis l'année dernière. La politique du

*Verslag van de contactvergadering van 17 november 2015  
De contactvergaderingen worden georganiseerd met de steun van Fedasil*



CGRA concernant le Burundi et les chiffres concernant les pays sûrs seront communiqués lors de la réunion du 15/12.

### **Communications du CCE (Monsieur Jacobs)**

23. En **septembre** 2015, le flux entrant total en matière d'asile s'élevait à 381 recours, pour 754 arrêts rendus à la même période. En ce qui concerne le flux entrant, les recours étaient principalement introduits par des demandeurs d'asile de la RD du Congo (34), d'Afghanistan (29), de Guinée (28), du Cameroun et d'Irak (20). Les recours suite à une demande d'asile multiple étaient, en août 2015, introduits par des demandeurs d'asile d'Afghanistan (13), de la RD du Congo et de Guinée (6) et d'Irak et Albanie (5). Il y a eu en septembre 2015, 112 recours en extrême urgence (UDN) et 9 recours en procédure accélérée.

24. Au 1<sup>e</sup> octobre 2015, la charge de travail totale en matière de contentieux d'asile s'élevait à 2.618 dossiers, en ce non compris l'arriéré historique du CPRR (88).

25. En septembre 2015, le flux sortant s'élevait à 81,5% de refus (480 arrêts), 3,5% de reconnaissances du statut de réfugié en vertu de la Convention de Genève (22), 0,5 % attributions de la protection subsidiaire (3) et 14,3% d'annulations (84). Les refus techniques (en vertu de l'art. 55 de la loi sur les étrangers) et les abandons de procédure ne sont pas compris dans ces chiffres.

26. En ce qui concerne le contentieux en matière d'immigration, la plupart des recours furent interjetés contre le refus des demandes en vertu articles 9.3, 9bis- (178) et 9ter (111). Au 1<sup>e</sup> octobre 2015, le nombre de recours en instance du contentieux de l'immigration s'élevait encore à 25.511 24.839 recours.

27. Monsieur Jacobs fait savoir que le CCE a demandé au gouvernement la possibilité de recruter 15 nouveaux attachés.

### **Communications du service des Tutelles (Monsieur Georis)**

28. En octobre 2015, il y a eu 748 signalements de MENA, dont 688 primo-arrivants. Il y en a déjà 484 à la mi-novembre ; une forte augmentation, en somme. Toujours en octobre, 280 demandes de détermination de l'âge (environ 30%) ont été introduites. Et, il y a eu au total 225 désignations définitives de tuteurs en octobre 2015. Le top 3 des nationalités : l'Afghanistan, la Syrie et la RD du Congo.

29. Monsieur Georis précise ensuite quelques questions relatives à la tutelle :

*Verslag van de contactvergadering van 17 november 2015  
De contactvergaderingen worden georganiseerd met de steun van Fedasil*





- L'objectif est de ne pas séparer les familles avec MENA (p.ex. un cousin). Si aucun tuteur n'est désigné, cela signifie qu'ils doivent attendre ensemble le traitement de leur demande d'asile.
- Des 216 déterminations de l'âge (en octobre), 131 se sont révélées majeurs (216 résultats obtenus, mais 280 déterminations effectuées).
- En raison d'un certain nombre d'arrêts en annulation du Conseil d'Etat, le médecin doit maintenant aussi motiver pourquoi le résultat le plus faible des sub-tests de la détermination de l'âge n'est pas pris en compte lors de l'appréciation de la minorité/majorité.
- Le recrutement de tuteurs bat son plein.

30. Madame Vinois demande s'il est exacte que seulement un tiers des signalements se voient désigner un tuteur. Monsieur Wissing affirme avoir vu des chiffres montrant que des +/-3.000 signalements de l'année 2015, seulement 1.000 auraient obtenu un tuteur. Monsieur Georis émet quelques doutes. Environ 500 MENA attendent la désignation d'un tuteur. Les mineurs vulnérables obtiennent immédiatement un tuteur, un grand nombre lorsqu'ils passent en phase deux de la procédure d'accueil, et ceux pour lesquels il y a un doute quant à l'âge obtiennent un tuteur à l'issue des tests médicaux (1.250 doutes). Considérant l'afflux actuel et le recrutement de tuteurs supplémentaires, le retard pourrait se rattraper en janvier, pour se retrouver en l'espace de peu de temps devant un nouvel arriéré.

31. Suite à la réunion de contact du mois d'octobre, la question écrite ci-après a été envoyée au service des Tutelles : « *Rencontrez-vous des problèmes pour attribuer des tuteurs aux demandeurs d'asile mineurs non accompagnés? Avez-vous une **stratégie adaptée à l'actuelle forte augmentation** du nombre de demandes, y compris des mineurs non-accompagnés ? Y a-t-il priorisation des plus vulnérables ?* »

Le service des Tutelles a fait parvenir la réponse écrite suivante au CBAR : « *Le service des Tutelles, comme d'autres administrations, se voit effectivement confronté à un nombre croissant de mineurs étrangers non accompagnés. Actuellement nous enregistrons plus que 500 signalements par mois et le nombre des tutelles en cours a dépassé 2000, ce qui dépasse les moyens actuels en matière de capacité de désignation. Au début de l'année 2015, il y avait trop de tuteurs pour le nombre d'arrivants à ce moment. Depuis août 2015, le service des Tutelles a adressé un courrier à l'ensemble des tuteurs afin de leur demander s'ils étaient disposés à augmenter le nombre de tutelles qu'ils avaient en charge. A cette occasion, plusieurs tuteurs ont réitéré leur disponibilité en vue d'accroître le nombre de tutelles en charge. De plus la campagne de presse accentuée sur les tutelles et l'appel aux candidats tuteurs, publié sur le site web du SPF Justice a eu comme conséquence que plus de 400 personnes se sont portés candidats. Les procédures de sélection sont en cours depuis septembre, les candidats retenus doivent encore suivre une formation de base. Fin de l'année nous aurons déjà un groupe de 60 nouveau tuteurs disponible. En outre, l'administration a introduit un dossier au Conseil des Ministres, lequel a décidé, le 11*

*Verslag van de contactvergadering van 17 november 2015  
De contactvergaderingen worden georganiseerd met de steun van Fedasil*



*septembre 2015, d'octroyer des moyens supplémentaires au service des Tutelles pour renforcer le personnel du service, et d'autre part, de permettre le recrutement de tuteurs professionnels (de manière temporaire) auprès des associations avec lesquelles le service des Tutelles a déjà conclu des protocoles de coopération. Les associations sont en cours de procéder au recrutement. Ces mesures devraient aider à contribuer à résorber le retard en ce qui concerne la désignation des tuteurs et à partir du mois de novembre, mais cela prendra encore un peu de temps avant d'arriver à une situation normale. Les mena les plus jeunes et les plus vulnérables reçoivent un tuteur de manière prioritaire. »*

### **Communications de l'OIM (Madame D'Hoop)**

32. En octobre 2015, il y a eu 549 **retours volontaires**. Les principaux pays de destination étaient : l'Irak (324), la Russie (40), l'Ukraine (38), la Roumanie (29), le Kosovo (15). Depuis janvier 2015, il y a eu 547 retours volontaires vers l'Irak, dont 154 personnes ont pu bénéficier d'une aide à la réintégration – la Belgique est numéro un en la matière. Pour l'année 2015, on compte au total 2.862 retours volontaires.

33. Parmi ces retours volontaires, 308 personnes étaient envoyées par Fedasil, 235 par des ONG et 3 par les structures d'accueil de la Croix-Rouge et het Rode Kruis. Ces personnes venaient principalement de la Région de Bruxelles-Capitale (239), de la Province d'Anvers et de Liège (126). Parmi ces personnes, 169 étaient en situation irrégulière, 168 étaient demandeurs d'asile déboutés et 82 personnes avaient renoncé à leur procédure d'asile. Les principaux continents de destination de ces retours volontaires étaient : l'Asie (369), l'Europe (146), et l'Afrique (22).

34. En octobre 2015, il y avait parmi les bénéficiaires du programme de réintégration, les profils vulnérables suivants : 14 dossiers médicaux, 2 MENA et 12 familles.

35. Madame D'Hoop fait aussi savoir que l'OIM mène en ce moment, une enquête sur les motifs du retour des Iraquiens et va rédiger un document à ce sujet. En ce qui concerne le profil, il s'agit très souvent d'hommes célibataires qui ne restent que très peu de temps en Belgique et dont le retour se dirige principalement vers Bagdad, Basra et Najaf. L'OIM mène aussi des actions de conseil collectif autour du retour volontaire pour ce groupe. Dans ce contexte, l'OIM va d'ailleurs aussi prendre des informations auprès d'autres bureaux européens.

### **Communications du HCR (Madame de Ryckere)**

*Verslag van de contactvergadering van 17 november 2015  
De contactvergaderingen worden georganiseerd met de steun van Fedasil*



36. Madame de Ryckere attire l'attention sur la nouvelle "UNHCR *Position Paper on returns to Libya*".<sup>2</sup>

37. Madame de Ryckere fait ensuite savoir que le HCR essaie d'avoir une meilleure compréhension de la situation des personnes ayant optées pour le retour volontaire vers l'Irak, mais que l'accès à ce groupe cible est difficile. Le HCR souhaite rencontrer ces personnes. Le HCR invite les organisations/personnes qui pourraient fournir des renseignements à ce sujet, de prendre contact avec le HCR.

### **Communications de Fedasil (Madame Machiels)**

38. Madame Machiels commente les chiffres clés du mois d'octobre 2015. En octobre 2015, le flux entrant total du réseau d'accueil s'élevait à 6.233 personnes, pour un flux sortant total de 1.763 personnes. Ce qui revient à un flux entrant net de 4.470 personnes.

39. En octobre 2015, le taux d'occupation s'élevait à 98,08%. Ce qui représente en chiffres absolus, une occupation de 26.160 résidents pour un total de 26.671 places. Le taux d'occupation des centres collectifs s'élevait à 100,14%, alors que celui de l'accueil individuel s'élevait à 94,83%.

40. Madame Machiels fait également savoir que Fedasil a lancé 4 nouvelles instructions concernant : l'aide au départ (23/10), les décisions Dublin (20/10), l'adaptation du trajet retour (20/10), MENA – le doute de l'âge/17 et les attributions de places pour adultes (20/10).

**La dernière (?) réunion de contact aura lieu  
le 15 décembre 2015  
Fedasil, rue des Chartreux 19-21, 1000 Bruxelles**

---

<sup>2</sup> High Commissioner for Refugees (UNHCR), *UNHCR Position on Returns to Libya*, 12 novembre 2014, disponible sur le site: <http://www.refworld.org/docid/54646a494.html>

*Verslag van de contactvergadering van 17 november 2015  
De contactvergaderingen worden georganiseerd met de steun van Fedasil*

